



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME # 128-2018-A05 et # 128-2018-A06

**AVIS PUBLIC**, est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE lors d'une séance du conseil tenue à huis clos par visioconférence le 20 avril 2020, le règlement # 128-2018-A05 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage # 128-2018-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin de corriger, de modifier et de préciser certaines normes notamment celles portant sur les projets intégrés à l'article 15.7, et les spécifications aux grilles d'usages et normes R-2, C-12, C-24 et R-61 de même que les limites des zones C-12 et R-5* » a été adopté.

QUE lors de la séance du conseil tenue le 20 avril 2020 à huis clos par visioconférence, le règlement # 128-2018-A06 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage # 128-2018-Z afin de permettre l'usage « Entrepôts et mini-entrepôts » dans la zone C-21* » a été adopté.

Ces règlements ont été approuvés par les maires de la MRC des Pays-d'en-Haut le 12 mai 2020 et sont entrés en vigueur le 21 mai 2020, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la Loi et suivant la publication du présent avis.

QUE compte tenu de la pandémie à la COVID-19 et les consignes imposées quant à l'accès au bureau municipal, ces règlements peuvent être consultés en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com).

QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

**DONNÉ** à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 23 juin 2020.

Judith Saint-Louis  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai diffusé l'avis public ci-haut concernant les sujets précités sur le site Internet municipal. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard extérieur à l'hôtel de ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis

Ce \_\_\_\_\_